



***Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
Centre de services DE LA RÉGION DE SHERBROOKE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le  
17 avril 2023 à 19 h à l'école de la Croisée.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Marie-Lou Boutet, présidente  
M. François Hotte, représentant de parent  
M. Alain Bordeleau, représentant de parent  
M. Steve Morin, représentant de parent  
Mme Véronique Lafond, représentante parent  
Mme Patricia Hamel, enseignante au régulier  
Mme Sara Davignon, enseignante du point de service TSA  
Mme Julie Hamel, enseignante du point de service TSA  
Mme Joannie Durand, psychoéducatrice  
Mme Véronique Fréchette, technicienne du SDG  
Mme Judith Michaud, représentante substitut  
Mme Sophie Chabot, directrice  
Mme Caroline Poulin, directrice adjointe sortante  
Mme Marie-Michelle Lévesque, nouvelle directrice adjointe

**ÉTAIENT ABSENTS**

Aucun

**PARTICIPAIT ÉGALEMENT**

Aucun parent du public

**1. PROCÉDURE STATUAIRE :**

**1.1. PRISE DE PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h00.

**1.1.1 Présentation des changements au sein de l'équipe de directions**

Mme Caroline Poulin a été nommée directrice de l'école Saint-Esprit. Son remplacement par intérim est donc assuré par Mme Marie-Michelle Lévesque.

***Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution  
ou annotation

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patricia Hamel, appuyé en bloc par Marie-Lou Boutet et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

1.3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 20 février 2023

Il est proposé par Steve Morin, appuyé en bloc par Patricia Hamel et résolu :

**QUE** le procès-verbal du 20 février 2023 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

1.4. PAROLE DU PUBLIC

Aucun public.

**2. POUR DISCUSSION :**

**2.1 DISCUSSION POUR DÉFINIR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT  
LORSQU'UN DOCUMENT EST DÉPOSÉ À UN MEMBRE DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Dans un premier temps, l'ordre du jour sera déposé une semaine avant la rencontre du conseil d'établissement sur le site de l'école (onglet-école, sous onglet-conseil d'établissement, section ordres du jour).

Dans un deuxième temps, si le public désire faire parvenir un document au conseil d'établissement, celui-ci devra être déposé au maximum 72 heures avant la prochaine rencontre dans le pigeonnier de Mme Sophie Chabot (enveloppe scellée adressée à la présidente du CÉ). Un pigeonnier sera éventuellement installé à l'attention de la présidente du CÉ. Si cela n'est pas respecté, la lettre sera lue à la rencontre suivante.

## *Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Croisée*

N° de la résolution  
ou annotation

### 2.2 PRÉVOIR UNE RENCONTRE POUR PRÉSENTER LE PROJET PILOTE « ANGLAIS ENRICHISSEMENT » AUX PARENTS

Une rencontre en mode hybride aura lieu (présentiel avec la possibilité de joindre la rencontre par TEAMS) afin que le plus de monde possible puisse être présent et poser leurs questions. La date reste à confirmer, mais la rencontre aura lieu à 19h. L'objectif de la rencontre sera de présenter le projet pilote et de répondre aux questions des parents.

Un message courriel ou une capsule vidéo introduisant le projet sera envoyé à tous les parents de l'école. Ce courriel comprendra également l'invitation à la séance d'informations et un lien TEAMS pour les parents ne pouvant pas se déplacer.

### **3. POUR INFORMATION :**

#### 3.1 LETTRES REMISES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Réception de lettres signées par 21 membres du personnel enseignant voulant se dissocier de la lettre présentée lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement. Notons que le personnel enseignant de l'école de la Croisée compte actuellement 27 membres.

#### 3.1 MODIFICATION APPORTÉE À LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT 23-24

Il est proposé que le classement prévoit des groupes équilibrés pour les classes multi niveaux d'un même cycle afin d'avoir des charges de travail équitables. Cependant, il est proposé qu'un niveau plus élevé d'autonomie serait favorable pour les élèves des classes à doubles niveaux comprenant deux cycles différents.

Le document sera modifié à nouveau en conseil d'école et sera présenté à la prochaine rencontre du CÉ.

### **4. POUR CONSULTATION :**

#### 4.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Un sondage FORMS a été complété par les membres du conseil d'établissement afin de définir l'importance accordée à chacun des treize critères de sélection de la direction d'établissement.

***Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution  
ou annotation

Il est proposé par Patricia Hamel, appuyé par Véronique Lafond et résolu :  
**QUE** le sondage FORMS soit envoyé tel que complété.

**5. POUR APPROBATION**

5.1 SORTIES ÉDUCATIVES / SORTIES DE FIN D'ANNÉE

Aucune demande n'est présentée.

5.2 DEMANDES À LA FONDATION

2 demandes au total ont été présentées.

Il est proposé par François Hotte, appuyé par Alain Bordeleau et résolu :

**QUE** les projets soient approuvés tels que présentés.

**6. POUR ADOPTION :**

6.1 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 23-24 DU SERVICE DE GARDE

Il est proposé par Véronique Lafond, appuyé par Patricia et résolu :

**QUE** les journées pédagogiques 23-24 du service de garde soient adoptées telles que présentées.

6.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 23-24 DU SERVICE DE GARDE

L'heure des périodes de devoirs sera plutôt planifiée à 16h30 pour une durée de 30 minutes. Considérant que l'école en est une sans devoirs, celle-ci sera présentée comme une période de lectures et leçons.

Il est proposé par François Hotte, appuyé par Véronique Lafond et résolu :

**QUE** les règles de fonctionnement 23-24 du service de garde soient adoptées telles que présentées.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

a. NOUVELLES DE L'ÉCOLE

***Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution  
ou annotation

Changement dans l'équipe de direction. Se référer au point 1.1.1

b. NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

Aucune

c. NOUVELLES DE LA PRÉSIDENTE

La présidente rappelle aux membres du CÉ d'aller réaliser la formation pour les nouveaux membres du CÉ.

d. NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS

- Présentation de Paule Corriveau des ressources matérielles concernant trois sujets : quantité de CO<sup>2</sup> dans l'air, cote de désuétude et plomb dans l'eau. Dans les trois cas, l'école de la Croisée n'est pas touchée ;
- Explication de la responsabilité du CSSRS dans la situation d'allégations à l'école du Phare ;
- Trois postes sont actuellement vacants au CA ;
- Discussion quant aux microprogrammes d'enseignement qui sont actuellement en place pour combler le manque de main d'œuvre.

e. NOUVELLES DE LA FONDATION

Des inquiétudes sont soulevées quant à la pérennité de la Fondation pour les prochaines années. Le président a nommé être à sa dernière année dans la Fondation et la même chose a été observée pour quelques parents impliqués. Actuellement, aucune collecte de fonds n'est prévue.

Il est proposé que M. Steve Morin communique avec M. Gabriel Collard-Simard, président de la fondation, afin d'offrir le soutien du CÉ dans la pérennité de la Fondation. Par la suite, une rencontre extraordinaire pourrait être organisée avec la Fondation et les membres parents du CÉ.

**8. CORRESPONDANCE**

Du 28 mai au 3 juin prochain se tiendra la semaine nationale de l'engagement parental en éducation. À l'occasion de cet événement, le CÉ est invité à mettre en lumière des parents engagés. Comme la date limite pour manifester l'intérêt à participer était le 15 avril, convenons de ne pas participer à l'édition 2023.



***Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution  
ou annotation

**9. VARIA ET SUIVI À FAIRE POUR LA PROCHAINE RENCONTRE**  
Aucun

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par François Hotte et appuyé par Patricia Hamel et résolu :

**QUE** la séance soit levée à 21h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Marie-Lou Boutet, présidente

\_\_\_\_\_  
Sophie Chabot, directrice